
CHAMPIONS DU CONFLIT D'INTÉRÊT

1^{er} : l'association RESPIRE

Elle a perçu 970 €/an d'adhésions en 2021, ce qui représenterait 97 adhérents à 10 € !

Elle touche 40 000 € de subvention de « T&E » (Transport et Environnement), organisme qui milite pour le transport électrique.

Elle touche aussi des « subventions » de la société **LIME**, célèbre loueur de trottinettes et de vélos électriques.

2^{ème} : l'association RAS-LE-SCOOT

Son fondateur et porte-parole est l'ancien délégué général de l'association RESPIRE.

Ce monsieur est par ailleurs fort occupé par *ses commerces de bicyclettes*.

3^{ème} : l'association PARIS SANS VOITURES

Elle a touché 39 000 € de la Mairie de Paris. Difficile de savoir qui la compose, et ses comptes ne sont pas publiés.

Un oubli sans doute.

Prix spécial du jury : DEKRA

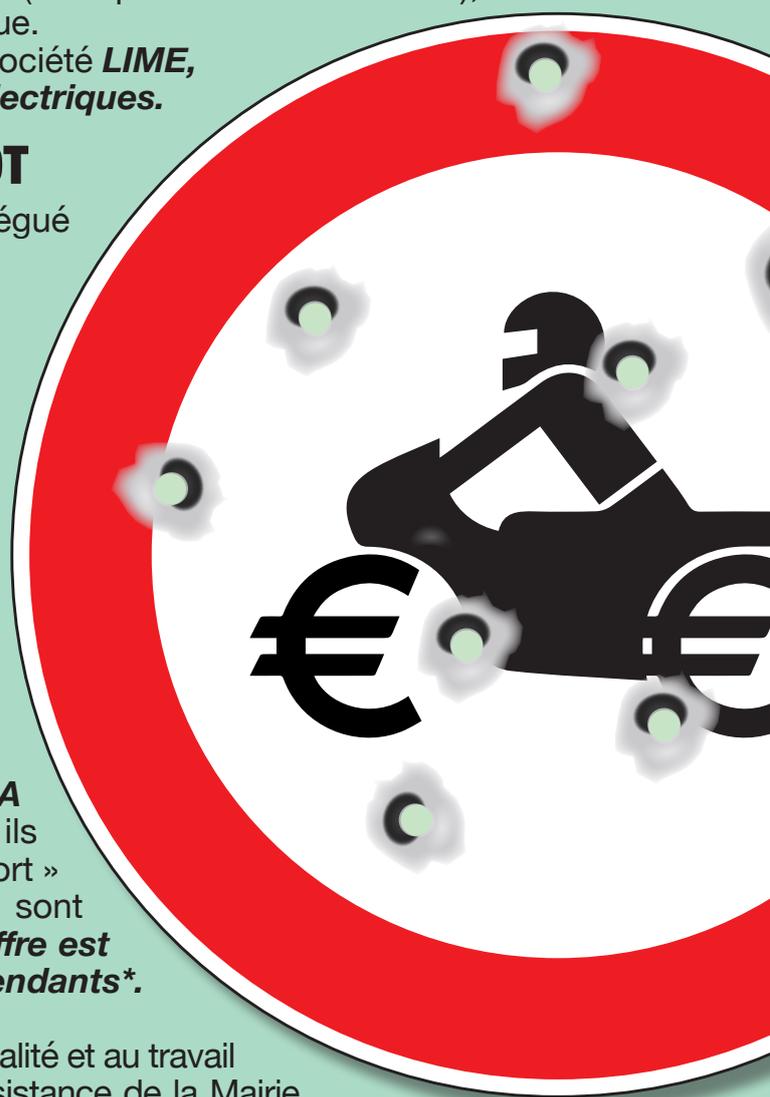
(Leader Européen du contrôle technique auto)

Pour espérer générer **100 millions d'euros de CA** sur le dos des 3,9 millions de motards Français, ils ont une idée géniale : ils produisent un « rapport » expliquant que 8% des accidents de motos sont dus à des problèmes techniques. **Le vrai chiffre est 0,3% selon des organismes d'études indépendants***.

Merci au Conseil d'État qui, grâce à son impartialité et au travail de 3 associations « vertes-tueuses », avec l'assistance de la Mairie de Paris, a tiré une balle dans le dos de 3,9 millions de motards Français en exigeant un contrôle technique inutile, contre l'avis du Président de la République, du gouvernement, de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Félicitations à nos 3 Champions du conflit d'intérêt pour n'avoir rien déclaré à la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP).

Ils n'en ont probablement jamais entendu parler !



* rapport MAIDS (Motorcycle Accidents In Depth Study) de 2009